

COMMUNE
SENAIDE

**PROCES VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2015

L'an deux mil quinze et le seize décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBERG Georges, BOUVIER Hélène, BIZOT Jean-Yves, KAARSBERG Thierry, SAUVAGEOT Yves, DETROYE Jean-Claude, DEFRAIN Josiane, SAUVAGEOT Flavien, MENESTREL Stéphane, FOURCADE Jacques.

ABSENTS : PIERDON Michel, (à donner procuration à M. FOURCADE Jacques)

M. KAARSBERG Thierry a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 07/12/2015

Date d'affichage : 18/12/2015

La séance est levée à 22h30

Objet : Trésorier : indemnité de conseil

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de verser la totalité des indemnités de conseil, soit la somme de 245.09€ brut (deux cent quarante-cinq euros neuf cents), à M. DERVIN Thierry, trésorier à Lamarche, pour l'année 2015.

Voté à l'unanimité

Objet : recensement 2016 : indemnisations

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis de candidature passé dans la commune pour l'emploi d'un agent recenseur, en janvier et février 2016, une candidate s'est inscrite : Mme ROBERT Rosemary. La nomination de cette personne fera l'objet d'un Arrêté du Maire, couvrant la période du 4 janvier au 20 février 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte, au vu de la candidature de Mme ROBERT Rosemary, de lui octroyer une rémunération, sur la base de 600 € brut (six cent euros), ainsi qu'une rémunération de 200€ brut (deux cent euros) à Mme BOURQUIN Véronique, agent coordonnateur. Ces sommes seront inscrites à l'article 6413 au BP 2016 de la commune.

Voté à l'unanimité

Objet : CCAS : dissolution

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 CGCT.

Vu l'art 79 et l'art L123-4 du code de l'action sociale et des familles.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS devient facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et que sa dissolution est possible.

Le Conseil Municipal, après délibération, refuse la dissolution du centre communal d'action sociale de la commune de SENAIDE.

Voté à l'unanimité

Objet : Abri bus

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. Le Maire pour :

- l'installation d'un abri bus sur la place du village.
- faire des demandes de devis aux artisans locaux de son choix.

Voté à l'unanimité

Objet : Service EAU : règlement

Le Conseil Municipal, après avoir eu lecture du projet du règlement du service de l'Eau et après délibération, accepte ce dernier tel qu'il leur a été présenté.

Règlement joint à cette délibération.

Voté à l'unanimité

Objet : Amortissement : chauffe-eau

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'amortir le nouveau chauffe-eau sur trois ans.

Voté à l'unanimité

Objet : SDCI : avis sur les contours géographiques

Considérant que la commune de SENAIDE est concernée par le projet de schéma qui prévoit les contours géographiques de la future SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un **avis défavorable, à l'unanimité**, aux contours géographiques de la SDCI, car notre communauté de commune est rattachée à deux autres communautés dont aucunes ne possèdent de pôle attractif fort, surtout au niveau de l'emploi. Ce sont trois communautés pauvres regroupées qui ne sont plus à échelle humaine et dont on retire aux représentants principaux de la population (Conseillers Municipaux) les compétences pour gérer humainement son territoire qui dans l'avenir sera négligé au profit de quelques grandes villes, et qui ne permet plus un service public satisfaisant.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,


